

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DGRI 87** Signature d'un avenant technique à la convention de subvention avec l'association AIDES (93 500 PANTIN), relative à la lutte contre le Sida au Mali.

**M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant technique à la convention 2012 avec l'association AIDES, relatif à l'utilisation de la subvention qui lui a été attribuée au titre de l'année 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9<sup>ème</sup> commission,

#### **Délibère :**

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association AIDES - 14, rue Scandicci - 93 500 Pantin, l'avenant technique à la convention de subvention 2012, dont le texte est joint à la présente délibération et modifie les conditions de son utilisation.

